

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de la Monselie sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Alain VERGNE (Beaulieu), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Alain DELAGE (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes),

Secrétaire de séance : Philippe DELCHET

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 15 septembre 2023

20230921032DE

AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE THEADAMUSE

Monsieur le Président expose que la commission culture et patrimoine souhaite maintenir son taux de participation à hauteur de 50% des frais d'inscription pour les élèves de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, résidant sur le territoire de Sumène Artense communauté, inscrits à l'école de musique Theadamuse, dont l'antenne se situe à Bort les Orgues.

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire le partenariat avec l'école de musique Théadamuse pour l'année scolaire 2023-2024 par la signature d'un avenant :

- Maintenir son taux de participation à hauteur de 50% des frais d'inscription pour les élèves de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, résidant sur le territoire de Sumène Artense communauté, inscrits à l'école de musique Theadamuse, dont l'antenne se situe à Bort les Orgues.
- Autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil a délibéré en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix POUR, valide l'avenant à la convention avec l'Ecole de musique Theadamuse pour l'année scolaire 2023-2024.

RF
AURILLAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
15-241501055-20230921032DE-DE

Adopté à CHAMMAGNAC SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 21 septembre 2023

Pour être certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le 04/10/2023
Affichée ou notifiée le 04/10/2023
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
AURILLAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
05-241501055-20230921032DE-DE

